Memento
« Pour une animation réussie »

L'animation « Semeurs d'Histoires »…

- peut-être **ponctuelle ou régulière.** En cas d'animations régulières, nous limitons à **1 animation/mois/groupe d'enfants** (ex : une animation par mois pour la classe de 2e maternelle de l'école Y)
- s'adresse à un groupe de **5 enfants minimum et 25 enfants maximum**
- a une durée de **20 à 30 minutes**
- est **gratuite**, tant pour le lieu d'accueil en lui-même que pour les bénéficiaires de celle-ci
- est assurée par **un ou deux volontaires** Semeurs d'Histoires
- **a pour objectif de proposer un moment lecture-plaisir aux enfants** et ne vise donc pas à « remplir l'horaire » ou à remplacer un professionnel

<u>En sollicitant la venue d'un Semeur d'Histoires, vous vous engagez à :</u>

- **Fournir un lieu adapté** à l'animation et au groupe d'enfants accueilli
- **Veiller à l'accueil du volontaire Semeur** le jour de l'animation
- **Assurer la présence <u>continue</u> d'un intervenant** (enseignant, éducateur, etc.) pendant l'animation afin d'encadrer le groupe d'enfants concernés. Ces derniers restant sous la responsabilité du lieu d'accueil.
- S'assurer que les **instituteurs/puéricultrices/… concernées par l'animation soient informé(e)s** de la venue du Semeur,
- Si possible, **informer les parents** des enfants concernés de la venue du Semeur, de quelque manière que ce soit (mot dans le journal de classe, tout cartable, affichette, etc.),
- **En cas d'annulation, prévenir le Semeur** au minimum 5 jours à l'avance,
- Faire mention du projet « Les Semeurs d'Histoires » dans toutes les communications relatives à cette animation et à utiliser le logo du projet,
- Si l'animation est ouverte au public : **assurer la communication et publicité** autour de l'animation - en mentionnant le projet « Les Semeurs d'Histoires » et son logo,
- Le cas échéant, **s'assurer d'avoir les autorisations adéquates** pour accueillir une animation au sein de vos établissements (autorisations du collègue communal, du PO, etc.)

En cas de collaboration plus long terme, une rencontre préalable entre le milieu d'accueil et la Maison du conte et de littérature Asbl est vivement recommandée.